

SÉANCE DU 9 DÉCEMBRE 2015

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil de la Municipalité Régionale de Comté de Rimouski-Neigette tenue le 9 décembre 2015 à 19 h 30, à ses bureaux du 23, rue de l'Évêché Ouest, à Rimouski, et à laquelle étaient présents :

BELANGER, Donald	Représentant	Rimouski
DETROZ, Yves	Maire	La Trinité-des-Monts
DUCHESNE, Robert	Maire	Saint-Narcisse-de-Rimouski
MORISSETTE, Réjean	Maire	Esprit-Saint
PELLETIER, Roland	Représentant	Saint-Anaclet-de-Lessard
PERREAULT, Marnie	Mairesse	Saint-Fabien
PIGEON, Gilbert	Maire	Saint-Eugène-de-Ladrière
SAVOIE, Robert	Maire	Saint-Valérien
ST-PIERRE, Francis	Préfet	Saint-Anaclet-de-Lessard
VIGNOLA, André-Pierre	Maire	Saint-Marcellin

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le préfet déclare la séance ouverte à 19 h 31.

15-340 LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Donald Bélanger, appuyé par Gilbert Pigeon et résolu à l'unanimité que l'ordre du jour soit adopté.

AMENAGEMENT, URBANISME ET COURS D'EAU

15-341 AVIS DE CONFORMITÉ / PLAN ET RÈGLEMENTS D'URBANISME / VILLE DE RIMOUSKI

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Rimouski a le pouvoir d'adopter des règlements d'urbanisme, et ce, conformément à la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Rimouski a adopté le Règlement n° 908-2015 qui vient modifier le Règlement n° 819-2014 relatif au *Plan d'urbanisme* de la Ville de Rimouski;

CONSIDÉRANT QUE le Comité consultatif agricole recommande à l'égard de la zone agricole au Conseil de la MRC l'approbation de la modification du *Plan d'urbanisme* de la Ville de Rimouski;

CONSIDÉRANT QUE ledit Règlement n° 908-2015 est conforme aux objectifs du schéma d'aménagement et aux dispositions du document complémentaire;

Il est proposé par Roland Pelletier, appuyé par Réjean Morissette et résolu à l'unanimité que le conseil de la MRC de Rimouski-Neigette approuve le Règlement n° 908-2015 de la Ville de Rimouski, modifiant le *Plan d'urbanisme* n° 819-2014, afin d'inclure au plan 15 « organisation spatiale du milieu de vie du Bic » un secteur d'intérêt patrimonial, et que le directeur général et secrétaire-trésorier de la MRC soit désigné pour délivrer le certificat de conformité à l'égard de ce règlement.

* Robert Savoie arrive à 19h33.

CULTURE ET PATRIMOINE

15-342 PROJETS / FONDS CULTUREL CONJOINT / ENTENTE DE DÉVELOPPEMENT CULTUREL

Dans le cadre de l'entente de développement culturel 2013-2015, il est proposé par Yves Detroz, appuyé par Robert Duchesne et résolu à l'unanimité que le conseil de la MRC de Rimouski-Neigette autorise le versement d'aide financière pour les projets et organismes suivants :

Organisme	Projets soutenu	Montant
Fondation de l'Écomusée de l'Est-du-Québec	Carnet de santé de la Grange octogonale et soutien à la mise en œuvre de la levée de fonds	2 050 \$
MRC de Rimouski-Neigette	Analyse de moyens de financement autonome concerté pour les organismes culturels ruraux	5 201 \$
TOTAL		7 251 \$

AUTRES

PÉRIODE DE QUESTIONS

Une période de questions a été tenue.

CLÔTURE DE LA SÉANCE

Le préfet déclare la séance levée à 19 h 44.

FRANCIS ST-PIERRE
Préfet

JEAN-MAXIME DUBÉ
Dir. gén. et sec.-trés.